

Comité syndical

Date : 10 janvier 2024	Lieu : Châteauneuf-du-Faou
<p>Présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Dominique Cogen, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Rollande Le Borgne, Hubert Le Lann, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent, Éléonore Kogler, Paul Cozic.</p> <p>Titulaires excusé.e.s : Françoise Guillerm, Yann Jondot, René Le Moullec, Sandra Le Nouvel, Jean-Yves Philippe, Guillaume Robic, Bernard Saliou, Patrick Urien, Guillaume Robic.</p> <p>Présent.e.s non votant.e.s : Gaidig Evenou, Assistante administrative, Hervé Le Gall, Directeur du Pays COB, Daniel Caillarec, Co-délégué général du Conseil de Développement du Pays COB, Jean-Luc Canté, Cordinateur Pays à la CECCOB.</p>	
<p>Animation de la réunion : Jean-Charles Lohé, Président du Pays COB, et Hervé LE GALL Directeur du Pays COB.</p>	
<p>Rédaction du compte-rendu : Gaidig Evenou, Hervé Le Gall.</p>	

Ordre du jour

- 1- Validation du procès-verbal du Comité syndical du 16/10/2023 (cf Doc 1)
- 2- Plan d'action de la mise en œuvre de la Filière Bois (Cf Doc 2)
- 3- Vice-Président.e de référence à la Filière Bois
- 4- Stratégie de Mobilité du territoire COB en lien avec la compétence et actions des EPCI (Cf Doc 3)
- 5- Validation de répartition des fonds COT
- 6- Délibération du budget d'ingénierie LEADER :
 - Fin du programme Leader 2014-2022

- Début de programme Leader 2023-2028
- 7- Délibération du budget 2024 de la Destination touristique (cf Doc 4)
 - 8- Délibération du budget 2024 du Conseil de développement
 - 9- Évolution de la rémunération des agents du Pays COB
 - 10- Information : calendrier des Bureaux et Comités Syndicaux 2024

Jean-Charles Lohé ouvre la séance et mentionne les élus qui se sont excusés. Il présente l'ordre du jour, précisant que c'est le même que lors du dernier comité syndical du 20 décembre durant lequel les délibérations n'avaient pas pu être prises du fait de l'absence de quorum.

Le Président nomme Tugdual Braban comme secrétaire de séance.

1. Validation du procès-verbal du comité syndical du 16 octobre 2023

Le Procès-verbal du comité syndical du 16 octobre est validé à l'unanimité.

2. Plan d'action de la mise en œuvre de la Filière Bois

Jean-Charles Lohé donne la parole à Hervé Le Gall qui présente le projet de Filière Bois.

Suite à la délibération du Comité Syndical du 16 octobre liée à la priorité N°3 du PACTE entre le Pays COB et la Région Bretagne, et suite à la réunion technique avec les DGS des EPCI et l'ALECOB le 20 octobre dernier, les membres du Comité Syndical sont amenés à délibérer concernant la prospective d'organisation de la Filière bois à l'échelle du Territoire du Centre Ouest Bretagne (**cf doc2 ci-joint**), particulièrement sur les aspects suivants :

- Validation des étapes de la mise en œuvre de la Filière bois
- Mobilisation des 5 EPCI composant le Pays COB et de leurs représentants pour organiser de manière collective la Filière bois ;
- Mobilisation des 5 EPCI composant le Pays COB et de leurs représentants pour prospecter la mise en œuvre d'un opérateur local de vente de chaleur « clef en main » par l'intermédiaire d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ;
- Engagement d'une étude d'association de préfiguration en vue de la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Le débat pourra être étendu sur le traitement du bois tombé lors de la tempête du 1^{er}/2 novembre dernier.

Hervé Le Gall souligne l'enjeu stratégique et économique de ce projet. Il rappelle que certains travaux sont engagés dans certains EPCI ; Jean-Charles Lohé ajoute que cette démarche permettra d'homogénéiser l'état d'avancement des 5 EPCI.

Hervé Le Gall souligne la cohérence du projet : l'ALECOB travaille déjà sur les fonds SARE, le fonds Chaleur et les chaudières bois. Par ailleurs, le projet de Schéma de Cohérence territoriale en cours prend en considération la préservation des ressources naturelles et notamment le bois. D'autre part le COT dans lequel le Pays s'est engagé a pour objectif de développer l'économie circulaire et les transitions écologiques.

Ce projet permettra de répondre aux tensions énergétiques, de répondre à la concurrence des territoires (les littoraux sont moins dotés que le centre-Bretagne), de mettre en place une politique environnementale durable, de développer l'économie circulaire locale et de développer l'attractivité du territoire. Il permettra en outre de réduire les coûts de l'énergie : les énergies fossiles augmentent et le bois est stable ; on estime donc l'amortissement à une durée située entre 5 et 10 ans.

Il s'agira également de développer une ingénierie locale et une expertise de niche.

Il ajoute que le territoire présente également un potentiel sur le bois d'œuvre.

Pour structurer ce projet, un intérêt consensuel des EPCI est nécessaire : il conviendrait donc de mutualiser les travaux déjà engagés, notamment le travail autour du bocage mené par la Communauté de Communes du Kreiz Breizh ainsi que le schéma directeur des réseaux de chaleur et de filières bois mené par Roi Morvan Communauté.

Ce projet permettra d'associer les différents acteurs concernés par le bois : collectivités locales, ALECOB, agriculteurs, forestiers, entreprises, artisans, organismes de formation...

Le projet de l'ALECOB de vente de chaleur clef en mains peut être présenté dans les différents EPCI. Cela existe déjà en Haute-Loire (Département 43) avec la construction de chaudières. La standardisation se fait via 2 clés essentielles :

- une chaufferie modulaire
- un camion de livraison intégrant sa propre vis de transfert.

Il s'agit ainsi de dupliquer ce qui existe ailleurs en l'adaptant au territoire.

Il est recommandé de suivre le label Haies qui garantit un protocole qualitatif et des financements.

Annick Barré précise qu'on peut aussi ajouter des modules de chaufferie les uns à côté des autres en fonction des besoins.

Jacqueline Mazéas remarque qu'il manque le sujet de l'ABF (Architectes des Bâtiments de France) ; Jean-Charles Lohé répond que le projet prendra en compte les prérequis de l'ABF.

Tugdual Braban souligne que cette démarche répond aux projets de petite ampleur des collectivités du territoire, tout en gardant la possibilité d'évoluer.

Le modèle économique choisi est une SCIC, qui permet d'associer collectivités et acteurs privés tout en gardant une dimension politique forte au projet.

Hervé Le Gall souligne que le temps presse, car si le Pays ne s'empare pas de ce sujet, d'autres vont le faire. Il faut que les modules commencent à être installés : on estime à 3 ans la période d'atteinte d'autonomie de l'organisation.

Il présente les étapes de travail à venir :

- Relais aux EPCI via les DGS
- Réunion d'information dans chaque EPCI par l'ALECOB : dates à fixer.
- Définition de référents par EPCI (élu ou technicien)
- Mobilisation des référents par domaine de la filière bois par EPCI (forestiers, artisans, entreprises)
- Désignation d'un référent Pays
- Mobilisation de l'appui institutionnel : Préfecture, Région, (acquis) ; Banque des territoires, mécénat, ANCT, Ademe (Fonds vert)

Jean-Charles Lohé souligne l'importance de faire descendre l'information dans les communes. Annick Barré précise que les communes, de leur côté, ont vocation à faire remonter leurs besoins.

Jean-Luc Canté prend la parole : il souligne l'importance de faire connaître le projet aux administrés. Par ailleurs il rappelle les propos de la sous-préfète Claire Maynadier à ce sujet, qui a souligné la pertinence et l'aspect novateur de ce projet et parlait d'une « fenêtre de tir » jusqu'en 2026 ; il souligne que l'Ademe sera très sensible à ce projet.

Jean-Charles Lohé fait le lien avec la candidature du Pays à l'Appel à Projets « Adaptation au changement climatique » : ça fait partie d'une même cohérence, cela se complète.

Annick Barré ajoute que la ville de Lorient a montré son intérêt pour travailler avec le territoire ; Par ailleurs elle a appris que la commune de Riec-sur-Belon s'est investie dans la même démarche. Cela confirme qu'il faut y aller maintenant.

Hervé Le Gall confirme l'intérêt et l'investissement de la Région sur ce projet, et insiste sur le fait qu'elle souhaite un travail collectif.

Rémy Le Vot prend la parole : il demande comment on intègre les gros projets déjà existants ; Jean-Charles Lohé répond qu'ils sont suivis directement par l'Ademe et qu'ils se poursuivent. Il demande si la Région impose des critères de taille ; Hervé Le Gall répond qu'il n'y a pas de critère de taille, et précise que l'implication de la Région est conditionnée à la mise en place d'un travail collectif au niveau du Pays.

Tugdual Braban suggère que les collectivités qui ont déjà des structures plus importantes pourront intégrer la SCIC à terme. Rémy Le Vot souligne que ces structures plus importantes sont portées par des concepteurs privés (comme la chaudière de Gouarec par exemple). Jean-Charles Lohé répond que justement cela révèle un manque pour les petites capacités des communes, qu'il convient de combler. Hervé Le Gall ajoute qu'à terme, on peut s'adapter aux nouveaux besoins.

Rollande le Borgne demande le coût d'une petite chaufferie : d'après le budget estimé par l'ALECOB, cela s'élève à 150 000 €. Plusieurs élus trouvent que ce montant paraît un peu juste.

Hervé Le Gall explique que les 150 000 €uros correspondent au reste à charge toute subvention déduite. Il précise que pour lancer le projet il faut au moins 8 petites chaufferies : or, il y a déjà 8 projets en cours sur le territoire. Il projette les coûts de lancement à un investissement de 1 380 000 €.

La question se pose également d'un lieu de séchage et de stockage : les friches industrielles peuvent servir de stockage ; Rémy Le Vot ajoute que les friches agricoles également peuvent être exploitées.

La structuration d'une filière Bois à l'échelle du territoire est validée à l'unanimité du Comité syndical.

3. Vice-Président.e de référence à la Filière Bois

Les démarches autour de l'organisation de la Filière bois amènent la question de la représentation du Pays par l'intermédiaire d'un.e Vice-Président.e déjà en fonction.

Jean-Charles Lohé précise qu'il n'est pas nécessaire de décider tout de suite, mais que cette question devra être traitée pour montrer l'importance de ce projet à l'échelle du Pays et pour l'« incarner ».

Hervé Le Gall ajoute qu'il est important que chaque EPCI prenne le temps d'échanger avec l'ALECOB dans un délai assez court. Durant les échanges, certains élus vont se faire connaître (notamment les élus en charge du développement durable).

Tugdual Braban rappelle que s'il faut investir dans le travail d'un technicien, cela influe sur le budget des EPCI. Renée Courtel précise à ce sujet que Roi Morvan Communauté a obtenu une aide du Fonds vert pour maintenir le technicien en poste, et que les communes ont également contribué (5 € par habitant) en complément du Fonds vert.

Annick Barré considère qu'il est important d'avoir un budget plus précis dès l'étape de présentation aux EPCI.

Catherine Henry ajoute qu'au-delà d'un référent, il faudrait également nommer un suppléant.

Le comité syndical décide de lancer la démarche sans attendre ; la nomination d'un Vice-Président est reportée à une étape ultérieure du projet.

4. Stratégie de mobilité du territoire du COB en lien avec la compétence et actions des EPCI

Jean-Charles Lohé introduit le 4^e point. Il souligne que la mission Mobilité du Pays Cob vit bien avec une très bonne participation des élus et des techniciens.

Suite à la délibération du Comité Syndical du 16 octobre liée à la priorité N°4 du PACTE entre le Pays COB et la Région Bretagne concernant la mobilité ;

Suite aux concertations des techniciens des EPCI depuis le 30 octobre dernier ;

Suite à la concertation des DGS des EPCI le 1^{er} décembre ;

Suite à la commission Mobilité du Pays COB du 5 décembre (cf doc3 ci-joint),

Les membres du Comité Syndical sont amenés à délibérer concernant la mise en œuvre d'une stratégie mobilité du territoire COB en 2024.

Hervé Le Gall rappelle que les élus ont suggéré la création d'une plateforme qui rassemble les différentes offres de mobilité ; suite à cela, le Pays a mené une concertation auprès des techniciens et des élus : or il n'y a pas consensus sur cette projection. En effet les compétences mobilité déployées ne sont pas les mêmes d'un EPCI à l'autre.

Hervé Le Gall relève les caractéristiques et enjeux du territoire (faible densité de population, multipolarité et habitat diffus, transports collectifs limités, précarité de la mobilité..) et la nécessité de s'intégrer dans une dynamique de développement durable ; un travail existe déjà, mené par le Pays et les EPCI. Il s'agirait donc de mutualiser les plans de mobilité simplifiés, pas de refaire des diagnostics.

Il rappelle le Projet du territoire qui se veut solidaire et se donne pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants dans les différents domaines de la vie : santé ; accès aux droits, emploi et formation, offre culturelle...il faut donc se poser la question des thématiques prioritaires. La question des liaisons entre EPCI, notamment, se pose.

Dominique Cogen, Référent Mobilité, suggère que les EPCI cèdent une partie de leur compétence Autorité Organisatrice de Mobilité au Pays afin que celui-ci coordonne cette stratégie.

La question de l'Appel à partenariats du CEREMA se pose : ce partenariat ouvre la possibilité d'un financement pour un diagnostic par EPCI, ce qui permettrait d'agir ensuite collectivement et de pouvoir bénéficier du Fonds vert, puis de financements de l'Ademe : l'investissement sera donc quasi-nul.

Renée Courtel demande si la Région participe ; Hervé Le Gall répond qu'elle ne participe pas directement sur ce volet.

Il est rappelé que les communes du Pays Cob ne sont pas desservies de manière égale ; il y a des demandes de la population, mais les budgets ne sont pas extensibles.

Rémy Le Vot souligne la nécessité de circuler à travers le Pays COB ; Jean-Charles Lohé acquiesce, en rappelant que le territoire, à cheval sur trois départements, hérite de la politique menée par chaque département sur son périmètre.

Annick Barré n'est pas favorable à l'appel à partenariat du CEREMA pour faire un diagnostic. Elle estime qu'un diagnostic supplémentaire ne servirait à rien. Hervé Le Gall explique qu'il n'est pas question de faire de nouveaux diagnostics, mais plutôt une synthèse des différents diagnostics, et que c'est une opportunité pour obtenir des financements supplémentaires.

Renée Courtel demande s'il est envisagé de travailler avec les employeurs sur ce volet ; Hervé Le Gall acquiesce : en effet l'idée est d'impliquer les employeurs, il y a donc un travail à mener avec France Travail. Il souligne cependant que les réponses des employeurs peuvent être très hétérogènes.

Jean-Charles Lohé ajoute qu'il a été proposé en bureau de créer un poste de Vice-Président à la mobilité ; il est donc proposé que Dominique Cogen soit nommé Vice-Président à la mobilité.

Le comité syndical valide la stratégie Mobilité 2024 à la majorité. Une élue s'abstient.

5. Validation de répartition des fonds COT

Hervé Le Gall présente le point suivant :

Le Pays COB et les communautés de communes se sont engagés fin 2022 dans un Contrat d'Objectifs territorial (COT) de transition écologique. Ce programme, encadré par l'ADEME, vise à une amélioration continue des politiques de transition écologique. Il repose sur une phase d'état des lieux des politiques en cours permettant d'acter un point de départ et la construction d'un programme d'actions pour 3 ans.

Suite au Comité de pilotage du COT le 10 novembre 2023, aux propositions de l'ADEME, et sur proposition du Bureau, les membres du Comité Syndical sont amenés à délibérer sur la répartition des fonds COT de la manière suivante :

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial Air, Énergie et Économie circulaire, 175 000 € maximum sont prévus pour répartition entre les 5 EPCI du territoire COB engagés dans la démarche. Ce montant est proportionné et conditionné à l'atteinte ou au dépassement d'objectifs spécifiques par EPCI. Il est ainsi proposé une répartition « solidaire » de 35 000 € par EPCI qui seront alloués selon l'atteinte des objectifs spécifiques par EPCI.

La répartition des fonds COT telle que présentée est validée à l'unanimité.

6. Délibération du budget d'ingénierie LEADER

Hervé Le Gall aborde le budget d'ingénierie Leader :

- Fin du programme Leader 2014-2022
- Début de programme Leader 2023-2028

Dans le cadre des missions du Pays pour l'accompagnement et la mise en œuvre des programmes européens LEADER, la demande des financements pour l'exercice 2024 de la gestion doit être présentée à la Région Bretagne après délibération du Comité Syndical (1 par programme en cours).

Sur l'ancien programme, les derniers dossiers de paiement doivent être transmis à la Région. Sur le nouveau programme 2023-2027. Il s'agit également de statuer sur l'enveloppe budgétaire à la réalisation du programme pour 2024.

Le comité syndical doit prendre une délibération pour chaque budget.

Ce point est validé à l'unanimité.

7. Délibération du budget et du plan d'actions 2024 de la Destination touristique

Dans le cadre des missions du Pays pour la coordination de la Destination Cœur de Bretagne -Kalon Breizh, la demande des financements du pilotage 2024 doit être présentée à la Région Bretagne après délibération du Comité Syndical.

Les éléments proposés à la délibération des membres du Comité Syndical (**cf doc 4 ci-joint**) ont été validés par le Comité de pilotage de la Destination le 8 décembre 2023.

Hervé Le Gall donne la parole à Éric Prigent, Référent Tourisme et Culture.

Éric Prigent explique que chaque année, la commission doit valider les actions de l'année suivante. Ces actions correspondent à un budget présenté en deux parties : ingénierie et investissement. Éric Prigent présente succinctement les différentes actions proposées pour 2024 :

- L'Appel à projets « Hébergements touristiques »
- Conception des aires de campings-cars adaptées à l'identité de la Destination touristique et aux attentes en matière de transitions
- Réalisation de travaux liés à la conception des aires de camping-cars
- Modernisation de l'Auberge de jeunesse de Pontivy

La Destination touristique bénéficie d'un financement de la Région ; le budget présente donc un reste à charge de 79 566 € à financer par les EPCI.

Le budget et le plan d'actions de la Destination touristique sont validés à l'unanimité.

8. Délibération du budget 2024 du Conseil de Développement

Dans le cadre des missions du Pays pour la coordination du Conseil de Développement et ses commissions, la demande des financements pour l'exercice 2024 doit être présentée à la Région Bretagne après délibération du Comité syndical.

Il est présenté en renouvellement un montant de 102 845 €, identique à 2023.

Hervé Le Gall précise qu'une délibération est nécessaire pour faire la demande de subvention à la Région de 74 626 €.

Il donne la parole à Daniel Caillarec, Codélégué général du Conseil de Développement : ce dernier souligne que du fait de la péréquation, le Conseil de développement du Pays Cob a la

dotation la plus importante de la Région. Par ailleurs, sur les actions qu'il mène, on constate un fonctionnement de plus en plus intégré avec le PETR.

Il rappelle que le Conseil de Développement peut être saisi sur différents sujets.

Il annonce un bilan plus formel au prochain comité syndical car un point portera là-dessus.

Hervé Le Gall indique également que le PETR a changé de statut (passant de GIP à PETR) et qu'une délibération sera nécessaire pour entériner l'intégration du Conseil de Développement et son budget propre au sein du Pays COB.

Il rappelle en outre que le Conseil de Développement sera associé au travail de l'Appel à projet « Adaptation au changement climatique ».

Il ajoute que le Conseil de développement est très attaché au travail sur la solidarité territoriale.

Par ailleurs, il informe les membres du comité qu'il a participé au retour du travail des étudiants de l'INSCI de Rennes concernant le démantèlement de la centrale de Brennilis. Les étudiants ont tenu compte du projet de territoire et ont ainsi proposé un chantier-école pour la rénovation de la Maison du Lac dans l'objectif d'en faire un lieu de formation sur les métiers du bois ; ce pourrait également être un lieu d'information et de soutien aux habitants pour la rénovation de l'habitat ; l'installation d'une chaudière bois est prévue sur le site. Et, à terme, pour aller plus loin, il est envisagé une unité de séchage du bois.

Il nous revient de continuer à travailler avec eux pour améliorer cette proposition. Voici quelques propositions de rajouts : formation charpente ; création d'une filière d'excellence ; élargissement du site dédié à la création de matériaux biosourcés.

Jean-François Dumonteil ajoute qu'il faut saisir l'opportunité de l'engagement d'EDF sur ce projet afin de retrouver un objet fédérateur à la Maison du Lac

Le budget 2024 du Conseil de développement est validé à l'unanimité.

9. Évolution de la rémunération des agents du Pays COB

Les agents du PETR sont majoritairement sur des emplois contractuels. Ils ne bénéficient donc pas d'un déroulement de carrière au même titre que les titulaires. Il convient donc à l'assemblée délibérative de décider de la revalorisation ponctuelle de ces salaires au moins tous les trois ans (article 1-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988).

Dans ce cadre, et conformément au Régime Indemnitaire des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP), les membres du Comité Syndical sont amenés à délibérer sur la réévaluation salariale des agents en emploi contractuel au 1er janvier 2024.

La dernière réévaluation ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2023, le président du PETR propose que les agents sur des emplois contractuels depuis plus d'un an au 1^{er} janvier 2024 puissent bénéficier d'une réévaluation au 1^{er} janvier 2024.

Filière	Cat	Majoration IM au 01/10/2
Technique	C	6
Administrative	C	6
Administrative	A	10

L'évolution de la rémunération des agents est validée à l'unanimité.

10. Information : calendrier des Bureaux et Comités syndicaux 2024

Hervé Le Gall annonce et projette le calendrier des Bureaux, Comités Syndicaux et Conférence des Maires ainsi que les lieux pressentis proposés après concertation des membres du Bureau :

Bureau le mercredi 14 février 2024 à Carhaix - Comité Syndical le mercredi 21 février 2024 (CCKB)

Bureau le mercredi 10 avril 2024 à Rostrenen - Comité Syndical le mercredi 17 avril 2024 (CCHC)

Conférence des maires : mercredi 10 avril 2024 à Rostrenen

Bureau le mercredi 26 juin 2024 à Carhaix - Comité Syndical le mercredi 3 juillet 2024 (MAC)

Bureau le mercredi 11/09/2024 à Rostrenen - Comité Syndical le mercredi 18/09/2024 (RMC)

Bureau le mercredi 16/10/2024 à Carhaix - Comité Syndical le mercredi 23/10/2024 (Poher C.)

Bureau le mercredi 11/12/2024 à Rostrenen - Comité Syndical le mercredi 18/12/2024 (CCKB)

Le Président clôt la séance à 19h30.

